

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

ÉTUDES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

PROJET DE RECYCLAGE DES MÉTAUX SAMTA

KÉNITRA, MAROC

CONTENU

1.	DESCRIPTION DU PROJET	1
1.1	PHASES DU PROJET	1
1.2	INFRASTRUCTURES ASSOCIÉES	1
2.	CONTEXTE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
2.1	JUSTIFICATION DU PROJET	1
2.2	ASPECTS JURIDIQUES	1
2.3	BASE DE RÉFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	2
3.	PROCESSUS	3
3.1	EIES	3
3.2	CONSULTATIONS PUBLIQUES	3
3.3	PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	3
4.	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET OPPORTUNITÉS	4
4.1	QUALITÉ DE L'AIR	4
4.2	BIODIVERSITÉ ET CONSERVATION DE LA NATURE	4
4.3	COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE, LA LOI ET D'AUTRES PLANS	4
4.4	IMPACTS CUMULATIFS	5
4.5	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CHANGEMENTS	5
4.6	IMPACTS PAYSAGERS ET VISUELS	5
4.7	APPROVISIONNEMENT ET TRANSPORT DES MATIÈRES PREMIÈRES, Y COMPRIS LES BANCS D'EMPRUNT	5
4.8	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	6
4.9	CIRCULATION, BRUIT ET VIBRATIONS	6
4.10	GESTION DES DÉCHETS	6
4.11	RESSOURCES EN EAU	6
4.12	QUALITÉ DU SOL	7
5.	IMPACTS SOCIAUX ET OPPORTUNITÉS	7
5.1	IMPACTS SUR LA COMMUNAUTÉ	8
5.2	GESTION DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX, Y COMPRIS L'EMPLACEMENT ET LA GESTION DES CAMPS DE TRAVAILLEURS	8

5.3	PATRIMOINE CULTUREL	8
5.4	PERTURBATIONS ET SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PUBLIC PENDANT LA CONSTRUCTION	8
5.5	IMPACTS SUR LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI	8
5.6	IMPACTS SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES PUBLICS EXISTANTS	9
5.7	QUESTIONS ET NORMES DU TRAVAIL	9
5.8	ACQUISITION DE TERRES ET RÉINSTALLATION	9
5.9	IMPACTS SUR LE TRAFIC LOCAL ET L'ACCÈS	9
5.10	QUESTIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PUBLIQUES	10
6.	COMMUNICATIONS	10
6.1	COORDONNÉES	10
6.2	PROCESSUS DE GESTION DES RECLAMATIONS	10
6.3	LIEN VERS LE PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	11

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	EMPLACEMENT DU PROJET	2
FIGURE 2	DESCRIPTION DU PROCESSUS	3

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Acronymes	Description
AFZ	Zone franche Atlantique
Al	Aluminium
Cu	Cuivre
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
PAES	Plan d'action environnemental et social
EIES	Études d'impacts environnementaux et sociaux
EPI	Équipement de protection individuelle
PEPP	Plan d'engagement des parties prenantes
STEP	Station d'épuration

1. DESCRIPTION DU PROJET

Samta Metals & Alloys SA, Maroc (Samta) souhaite construire et exploiter un complexe de recyclage de déchets de cuivre (Cu) et d'aluminium (Al) dans la zone franche Atlantique (AFZ) près de Kénitra au Maroc (voir Figure 1). Le complexe traitera des déchets industriels et de la ferraille pour produire des lingots d'aluminium et des cathodes de cuivre / tiges laminées pour l'industrie automobile. En utilisant des matériaux secondaires, le projet permettra de réduire la consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone associées à la production de Cu et d'Al. L'emplacement du projet dans une zone industrielle existante permettra également des gains d'énergie puisque les industries automobiles à proximité pourront à la fois fournir des intrants de ferraille et utiliser les produits finis. Le projet est actuellement en phase d'ingénierie et de passation des marchés, le terrain ayant été acheté et les entreprises chargées des études d'avant-projet détaillé et des travaux étant identifiées. Samta prévoit de démarrer la construction d'ici avril 2024 et de débiter les opérations en février 2025.

1.1 PHASES DU PROJET

Les activités de construction comprendront des travaux de terrassement, des travaux de génie civil et l'installation d'équipements et de structures de traitement. La mise en service comprendra des tests de mise en service à froid et à chaud, ainsi qu'un essai de production lié à la garantie de performance de l'usine.

L'atelier de production d'alliages d'aluminium comprend plusieurs unités :

- Zone de stockage temporaire des matières premières ;
- Zone de concassage et de tri ;
- Zone de traitement des scories d'aluminium ;
- Zone de fusion et de coulée ;
- Aire de stockage temporaire des lingots d'aluminium ;
- Zone de stockage des déchets dangereux ;
- Salle de contrôle et zone de distribution électrique ;
- Salle de réparation de machines ; et
- Entrepôt de matériel.

L'atelier de production de cathodes de cuivre comprend plusieurs unités :

- Zone de fusion ;
- Zone d'affinage pyrométallurgique ;
- Zone de raffinage électrolytique ; et
- Zone de purification par électrolyse.

Les opérations impliqueront l'approvisionnement et le traitement de déchets d'Al et de Cu pour produire environ 15 000 tonnes /an de cathodes et tiges de cuivre et environ 20 000 tonnes /an de lingots d'alliage d'aluminium. Les flux de processus de base sont décrits dans la figure 2.

1.2 INFRASTRUCTURES ASSOCIÉES

La gestion de la zone industrielle AFZ de Kénitra est régie par une charte de cahier des charges qui comprend des clauses contractuelles pour encadrer l'intervention des différents acteurs à travers des règles communes, assurant une bonne gestion des infrastructures industrielles. L'AFZ est entièrement équipée en infrastructures de base, notamment les réseaux routiers,

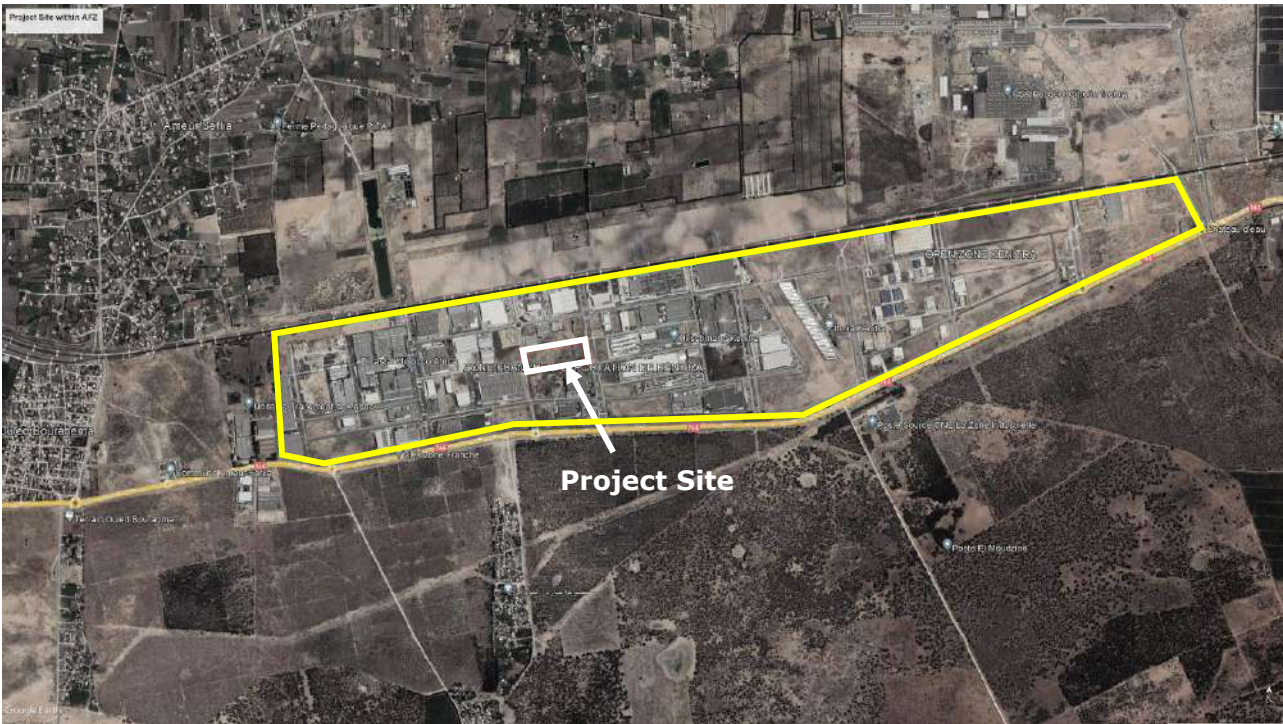
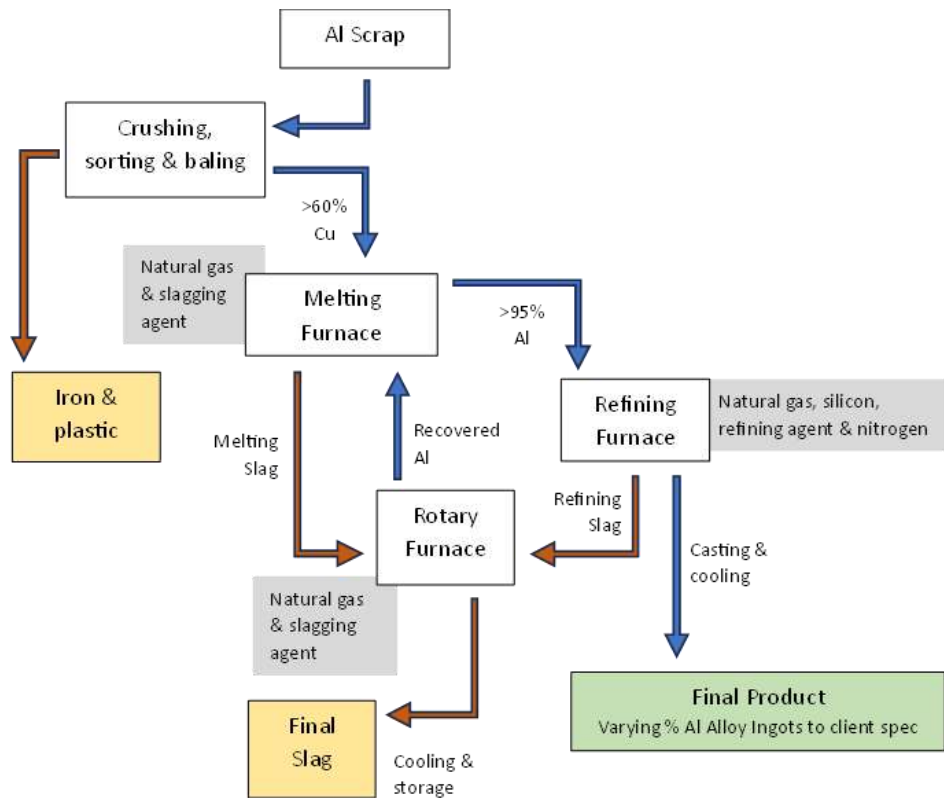
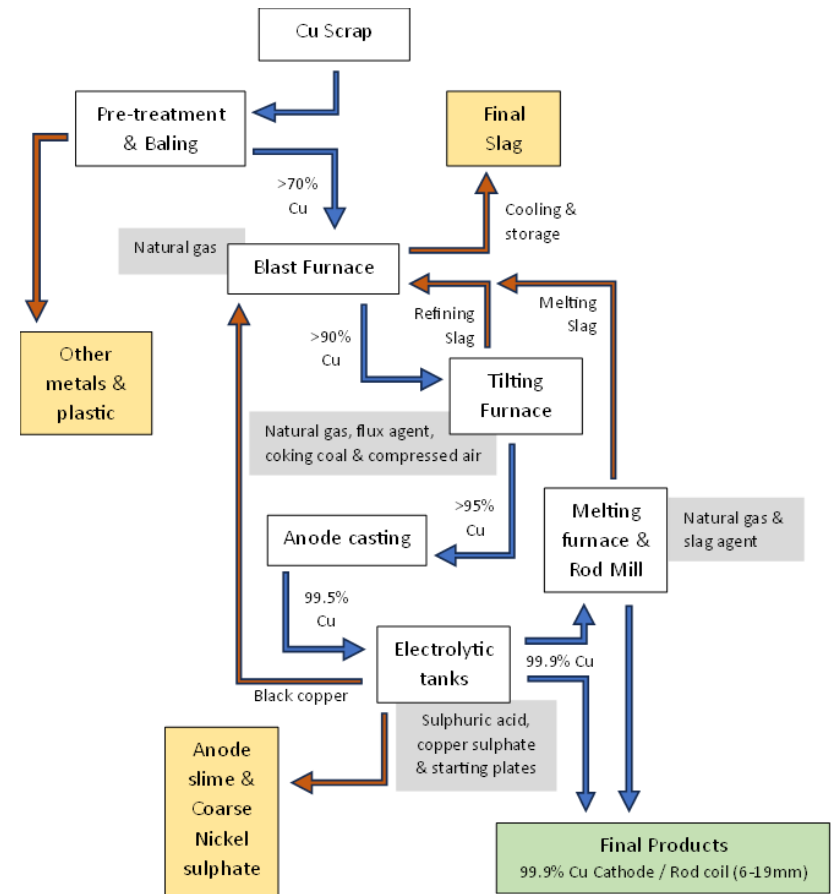


FIGURE 2 DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RECYCLAGE



ALUMINUM PROCESSING



COPPER PROCESSING

2. HISTORIQUE

2.1 JUSTIFICATION DU PROJET

Le Projet fait l'objet d'un dialogue d'investissement plus large entre le Groupe Samta et le Ministère de l'Industrie du Maroc. Les points suivants justifient le projet :

- Création de valeur au Maroc pour permettre au pays de devenir plus autonome en matière de production de métaux requis par les industries automobiles et aéronautiques nationales ;
- Développement d'un écosystème pour attirer les industries en aval pour la transformation des métaux ;
- Développement d'une économie circulaire grâce au recyclage de la ferraille ;
- Création de revenus supplémentaires pour le gouvernement local ;
- Développement des compétences locales dans les industries métallurgiques ;
- Création d'emplois dans le recyclage et la fabrication ;
- Conservation des ressources naturelles, notamment l'énergie et l'eau ;
- Préservation de la faune et des écosystèmes grâce à la réduction des activités minières ; et
- Réduction de l'empreinte carbone des particuliers, des entreprises et des collectivités.

2.2 LES ASPECTS LÉGAUX

Lors de la mise en œuvre du projet, Samta devrait répondre aux exigences fixées par les organismes de réglementation marocains et les bailleurs de fonds concernés, notamment la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), ainsi que par la législation et les normes environnementales, sociales, de santé et de sécurité. Le respect de ces normes est une condition nécessaire à la réalisation de projets industriels au Maroc, qui doivent être conformes aux principes du développement durable.

Conformité aux exigences nationales

Le cadre législatif marocain se caractérise par un nombre important de lois sur la protection de la propriété privée, le patrimoine de l'État, la santé publique et du maintien de la qualité des biens empruntés. Les lois et réglementations en vigueur visent à protéger l'environnement et la santé publique en encadrant strictement les émissions de gaz, liquides et rejets solides des activités industrielles.

Les exigences nationales en matière d'évaluation environnementale ont été satisfaites grâce à la préparation des EIES. Des consultations publiques ont également été menées en 2023 conformément à la législation nationale.

Conformité aux exigences AFZ

Le Projet étant soumis aux exigences urbanistiques internes de l'AFZ. Samta doit notamment prévoir les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'infiltration et de contamination des sols par des matériaux polluants ; les effluents industriels doivent être prétraités avant leur rejet dans le réseau d'égouts de l'AFZ ; et chaque fabricant doit mettre en place son propre système de prétraitement de ses rejets afin de respecter les seuils admissibles de rejet dans le réseau municipal.

Conformité aux exigences de la BERD

La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) envisage de fournir un financement à Samta pour le développement du projet. À cet égard, un plan d'action environnemental et social (PAES) a été élaboré pour faciliter la conformité du projet aux normes applicables au financement du projet par la BERD.

2.3 ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

La zone d'étude est située dans la région nord-ouest du Maroc, dans ce qui est considéré comme une situation géographique privilégiée avec des ressources considérables en eau et en sol.

Climat : Le climat de la zone du projet est méditerranéen, avec des hivers doux et humides et des étés chauds et secs. La zone du Projet est fortement influencée par le climat océanique. La pluviométrie annuelle moyenne est d'environ 557 mm/an. Les températures moyennes varient entre 12,1°C et 24°C, les mois de juillet et août étant les plus chauds.

Caractéristiques géologiques : La zone du Projet est située à la limite nord du glaciaire de la Maâmora, qui s'étend entre l'ancien massif tabulaire de la Meseta au sud et la plaine du Gharb au nord. La zone de la Maâmora est caractérisée par des sols majoritairement sableux. Le sol est formé d'un horizon sableux très perméable d'épaisseur variable qui recouvre une couche argilo-sableuse moins perméable.

Hydrologie : La zone d'étude se situe dans le bassin versant inférieur de l'Oued Sebou. Le bassin hydraulique du Sebou contient près d'un tiers des eaux superficielles du pays.

Hydrogéologie : Les eaux souterraines constituent une ressource importante dans la zone d'étude et représentent des réserves accumulées sur une longue période, reconstituées par l'infiltration des eaux de pluie. Les eaux souterraines (forages et captages de sources) constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable et en eau industrielle des principales villes de la région de Kénitra.

Niveau sonore : Le Projet sera situé dans une zone industrielle située au sein d'une zone rurale à faible densité de population, actuellement caractérisée par un faible niveau sonore. Cependant, de manière générale, le niveau de bruit de fond devrait augmenter en raison de la construction de nouvelles unités industrielles prévues sur la plateforme AFZ.

Flore, faune et biodiversité : La zone du Projet est située à la limite nord du plateau de la Maâmora, une zone d'importance biologique et écologique importante. Cependant, le projet sera implanté dans la zone industrielle AFZ qui manque de couverture végétale significative d'intérêt.

Zones protégées : Situé à 4,5 km de la zone industrielle AFZ se trouve le Merja Bouka, classée zone humide continentale de priorité 3 par le Plan Directeur des Aires Protégées (1995). Historiquement, c'était une zone humide permanente au moins jusqu'en 1980, mais elle est désormais temporaire, inondée 6 à 8 mois par an. Il n'existe aucune autre zone protégée dans un rayon de 5 km autour du site.

Infrastructures : La situation géographique du Projet sur l'axe reliant Casablanca à Tanger place le projet à un carrefour du Nord au Sud, ainsi que sur l'axe de transport du port de Kénitra, vers l'intérieur des terres. En conséquence, la région bénéficie d'une infrastructure de communication bien développée comprenant des routes, des autoroutes et des voies ferrées.

Activité économique et emploi : Le taux d'activité dans la province de Kénitra pour la population âgée de 15 ans et plus est de 50,2% expliqué par la prédominance des activités

agricoles. Le taux de chômage s'élève à environ 14,4 %. Le secteur industriel joue un rôle essentiel dans la région étant donné son impact positif sur la production de valeur et la création d'emplois. Cela a facilité le développement de diverses activités industrielles, notamment le secteur agroalimentaire, la pétrochimie, la métallurgie, etc.

3. PROCESSUS

3.1 EIES

Les EIES réalisées ont permis d'évaluer les effets environnementaux et sociaux potentiels du projet et proposer les mesures d'atténuation appropriées. La mise en œuvre de ces mesures contribue à minimiser les impacts négatifs du projet et à améliorer sa performance environnementale et sociale.

L'identification et l'évaluation des impacts du projet ont été dérivées d'une analyse visant à déterminer les perturbations potentielles de divers éléments de l'environnement naturel et humain résultant des différentes phases du projet. Deux principaux types d'impacts ont été identifiés pendant la réalisation des EIES :

- Impacts socio-économiques : Les effets du projet sur l'économie locale, les modes de vie et la migration des personnes.
- Impacts environnementaux : ces impacts peuvent inclure des changements dans la qualité de l'air, de l'eau douce et du sol, entre autres.

Ces impacts sont analysés par rapport aux normes existantes et aux seuils de tolérance établis puis hiérarchisés selon leur importance relative afin d'établir un ordre de priorité des mesures d'atténuation ou de compensation.

3.2 CONSULTATIONS PUBLIQUES

La législation nationale exige qu'une enquête publique soit menée concernant les évaluations d'impact environnemental. La consultation publique doit avoir lieu lors de l'examen préliminaire du Projet, pendant et après la réalisation de l'étude d'impact, ainsi que pendant la mise en œuvre du Projet.

L'enquête publique, prévue par la procédure réglementaire relative à l'étude d'impact environnemental du projet d'usine de recyclage de ferraille de Samta, s'est déroulée du 5 septembre au 25 septembre 2023, dans la commune d'Ameur Seflia, située dans la province de Kénitra. La description du projet a été publiée dans deux journaux, comme demandé par les procédures réglementaires des EIES. La conclusion de l'enquête a indiqué qu'aucune objection ou commentaire n'a été soulevé au cours de cette enquête publique par les parties concernées.

3.3 PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) a été élaboré pour le projet conformément à la politique environnementale et sociale de la BERD (2019). La mise en œuvre du PEPP garantira que toutes les parties prenantes sont identifiées, que suffisamment d'informations sur les problèmes et les impacts découlant du projet sont divulguées et que les parties prenantes sont impliquées de manière significative et culturellement appropriée tout au long de la mise en œuvre du projet.

4. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET OPPORTUNITÉS

Pendant la phase de construction du Projet, les principaux impacts environnementaux négatifs sont associés à la qualité de l'air en raison des émissions de polluants gazeux et de poussières, ainsi que des polluants potentiels de l'eau et du sol résultant d'éventuels déversements de produits chimiques. Durant la phase d'exploitation, les impacts environnementaux les plus importants sont susceptibles d'être également associés à la qualité de l'eau et à la qualité des effluents rejetés dans le réseau AFZ en plus des impacts négatifs sur la qualité de l'air liés aux émissions gazeuses de poussières et de polluants gazeux.

Les EIES concluent que si les mesures d'atténuation recommandées sont mises en œuvre, l'importance globale des impacts résiduels et cumulatifs sera mineure ou négligeable.

4.1 QUALITÉ DE L'AIR

Les impacts sur la qualité de l'air pendant la phase de construction sont susceptibles de résulter de l'émission de polluants gazeux et de poussières dans l'air dues au fonctionnement et au mouvement des engins de construction et des camions de transport. Ces impacts anticipés sur la qualité de l'air sont localisés et se produisent sur de courtes périodes. De plus, en raison de l'absence de population à proximité immédiate du site, l'impact sera temporaire, réversible et de faible importance.

Durant la phase d'exploitation, les activités de production de cuivre métal et d'alliages d'aluminium généreront des poussières, comprenant une proportion importante de particules métalliques, et des émissions de polluants gazeux. Ces substances peuvent nuire à la qualité de l'air ambiant. Des systèmes d'adsorption sur charbon actif et de pulvérisation de solutions alcalines ont été sélectionnés pour réduire les émissions de dioxines, d'acide chlorhydrique et de dioxyde de soufre. De plus, grâce aux processus d'épuration des gaz de combustion prévus, les émissions du Projet seront conformes à la réglementation marocaine en vigueur, garantissant la protection de l'environnement et de la santé publique des établissements humains voisins.

4.2 BIODIVERSITÉ ET CONSERVATION DE LA NATURE

L'impact sur la faune et la flore est considéré comme négligeable ou très faible, le Projet étant situé dans la zone industrielle AFZ dépourvue de couverture végétale significative d'intérêt. Comme le site de l'AFZ est déjà ouvert, il est probable que toutes les espèces animales auront déjà disparu en raison des premières modifications apportées à la construction de l'AFZ.

4.3 COHÉRENCE AVEC LA POLITIQUE, LA LOI ET D'AUTRES PLANS

Le respect des normes environnementales et des limites d'émissions est devenu une condition préalable à l'obtention des autorisations et permis nécessaires aux projets industriels. Samta mettra en œuvre un plan de surveillance environnementale ainsi qu'un programme de surveillance environnementale pour garantir que le projet est conforme à la réglementation environnementale et que les recommandations décrites dans l'évaluation d'impact sont mises en œuvre. Cela comprend la surveillance des travaux de terrassement, des conditions de sécurité, de la gestion des déchets, du bruit de l'air et de la qualité des rejets de l'eau.

4.4 IMPACTS CUMULATIFS

Niveau sonore : Le Projet est situé dans une zone industrielle située au sein d'une zone rurale à faible densité de population, actuellement caractérisée par un faible niveau sonore. Cependant, le niveau de bruit de fond dans la zone devrait augmenter en raison de la construction de nouveaux projets industriels prévus dans la zone industrielle AFZ. Le niveau de bruit devrait également devenir plus important en raison de l'augmentation de la circulation automobile provenant des véhicules de construction, du transport de personnel et du transport de marchandises. Le projet mettra en œuvre un remblai pour filtrer la source de bruit partout où cela est nécessaire, en adoptant la technologie des meilleures pratiques conformément à la BAT-18 de la directive sur les émissions industrielles de l'Union Européenne.

Émissions atmosphériques : Les activités de construction sont susceptibles d'avoir des impacts en termes d'émission de polluants gazeux et de poussières dans l'air. L'ampleur de ces impacts dépend des distances parcourues, de la vitesse des engins ainsi que des caractéristiques et de la teneur en humidité des routes et des sols. Les impacts anticipés sur la qualité de l'air sont mineurs, localisés et surviennent sur de courtes périodes résultant du fonctionnement et du déplacement des engins de construction et des camions de transport.

Trafic routier : Le trafic associé à la mise en service du projet s'ajoutera à celui des autres unités industrielles de la zone franche, entraînant un impact cumulatif sur le trafic routier. Ces activités entraîneront une augmentation du trafic sur la RN4, ce qui pourrait entraîner un risque élevé d'accidents liés à la congestion en l'absence de mesures d'atténuation appropriées.

4.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CHANGEMENTS

La zone dans laquelle se situe le Projet a déjà subi d'importants changements d'affectation du sol pour le développement de la plateforme industrielle AFZ. Par conséquent, tout changement d'affectation des terres est limité à la zone franche.

4.6 IMPACTS PAYSAGERS ET VISUELS

Il y aura de légères modifications du paysage local en raison de la présence de stocks de matériaux et de déchets. Cependant, la zone AFZ qui accueillera le projet a déjà subi d'importantes modifications pour le développement de la plateforme industrielle AFZ. L'impact visuel du projet se limitera donc principalement à la zone industrielle AFZ. De plus, le cahier des charges de l'AFZ exige des critères architecturaux qui contribuent à réduire l'impact visuel des bâtiments projetés et à favoriser leur intégration paysagère. L'impact sur le paysage environnant est donc considéré comme faible.

4.7 APPROVISIONNEMENT ET TRANSPORT DES MATIÈRES PREMIÈRES, Y COMPRIS LES BANCS D'EMPRUNT

La majeure partie de la ferraille de Cu et d'Al proviendra d'installations de transformation industrielle et de revendeurs de la région. Les matières premières seront acheminées par camion jusqu'au complexe.

Avant de commencer les travaux, il sera nécessaire d'élaborer un plan de terrassement détaillé, précisant les quantités de matériaux à réutiliser comme remblai, ceux à enlever et les éventuels emprunts. Les dépôts temporaires, en particulier, doivent être placés de manière à

ne pas perturber l'écoulement de l'eau. Le dépôt de terre végétale excavée doit également être surveillé. Enfin, il est important de prévoir la restauration des éventuels sites utilisés.

4.8 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le chantier entraînera de légères perturbations de la circulation routière en raison des opérations de transport liées à l'approvisionnement des matériaux et équipements de construction. Pour atténuer tout risque pour la sécurité routière, il est recommandé de suivre les instructions de précaution et d'installer des panneaux bien visibles indiquant les points de sortie. Par ailleurs, le transport des matériaux et la circulation des équipements lourds s'effectueront en dehors des heures de pointe afin d'éviter de perturber la circulation routière.

4.9 CIRCULATION, BRUIT ET VIBRATIONS

Le projet sera situé dans la zone industrielle AFZ, située dans une zone rurale à faible densité de population, actuellement caractérisée par un faible niveau sonore. Cependant, le niveau de bruit de fond dans la zone devrait augmenter en raison des projets de construction de nouvelles unités industrielles prévus au sein de la plateforme AFZ.

Pendant la phase de construction du Projet, des nuisances temporaires liées à l'augmentation des niveaux d'émissions sonores provenant des engins de construction et des camions et remorques transportant des matériaux et des équipements sont à prévoir. Toutefois, le site étant suffisamment éloigné des habitations voisines, l'impact est considéré comme faible.

Pendant la phase opérationnelle, les machines des lignes de production, les moteurs et les pompes sont généralement des sources d'émissions sonores. Toutefois, les mesures d'insonorisation seront mises en œuvre conformément à la réglementation préconisée par le cahier des charges de l'AFZ. Cela comprend la mise en place d'un remblai pour filtrer la source de bruit partout où cela est nécessaire. A terme, l'impact du bruit ne sera ressenti qu'au niveau du site du projet et ne devrait pas s'étendre aux établissements voisins.

4.10 LA GESTION DES DÉCHETS

Un système de gestion des déchets a été mis en place au sein du parc industriel AFZ, dans lequel les entreprises seront responsables de la collecte et du tri sélectif des différents types de déchets générés afin de faciliter la séparation des composants présentant des risques environnementaux. Les déchets industriels dangereux, notamment les poussières contenant du zinc, seront traités par une entreprise spécialisée agréée pour leur stockage et leur élimination en dehors de la zone franche.

4.11 RESSOURCES EN EAU

En phase de construction, le risque de contamination des eaux suite à un déversement accidentel lié à l'exploitation, au nettoyage et à l'entretien des engins de chantier (avitaillement et vidange notamment) doit être considéré. Les déchets liquides et solides provenant des installations de construction peuvent être des sources de contamination de l'eau s'ils ne sont pas correctement gérés. Cependant, le risque est considéré comme faible car le site est situé dans un parc industriel intégré sans réseau hydrographique à proximité.

Durant la phase d'exploitation, aucun impact sur la qualité des eaux souterraines n'est attendu en raison de l'étanchéité de la plateforme de l'usine. Il existe cependant un risque de déversements accidentels de substances dangereuses pouvant atteindre le réseau

d'assainissement et la station d'épuration des eaux usées (STEP) d'AFZ, avec le potentiel de provoquer une contamination des eaux de surface de la rivière Sebou. Samta s'engage donc à assurer le prétraitement de ses effluents industriels. Seules les eaux usées domestiques seront dirigées vers la station d'épuration dans le respect des limites précisées. Par ailleurs, le flux global d'effluents rejetés par l'usine doit être constitué uniquement d'eaux usées domestiques. Pour réduire la consommation d'eau et atteindre un rejet liquide nul, les effluents du procédé subiront un traitement avancé pour une purification approfondie. Cette station d'épuration interne des eaux usées permet le recyclage total et la réutilisation des effluents traités dans le processus. Toutes les eaux usées domestiques seront traitées par la STEP pour être épurées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

D'autres mesures d'atténuation préventives sont également recommandées, notamment la supervision de la manipulation du carburant, de l'huile ou d'autres produits contaminants, la planification de mesures en cas de déversements accidentels, telles que l'utilisation de matériaux absorbants, l'élimination de la couche de sol potentiellement affectée par les hydrocarbures ou son envoi dans une décharge autorisée.

4.12 QUALITÉ DU SOL

Le passage de la machinerie et des ouvriers lors de certaines activités de construction entraînera un léger compactage des sols autour du chantier. Toutefois, les principales préoccupations seront liées aux travaux de terrassement, notamment aux excavations et remblais nécessaires à la construction et au développement du Projet. Il peut également y avoir une pollution des sols résultant de déversements accidentels d'hydrocarbures et de divers produits chimiques, peintures, huiles propres et usées, carburants, lubrifiants et produits de nettoyage. Stockés dans des zones sans protection contre les eaux de pluie et de ruissellement ou sur des plateformes non étanches, ces produits peuvent contaminer les sols et les nappes phréatiques par infiltration.

Pour atténuer ces impacts, la zone de stockage des déchets dangereux doit être équipée d'un revêtement imperméable et étanche. Le Projet doit également assurer une gestion spécifique pour chaque catégorie de déchets, en adhérant aux meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement. Cela inclut le stockage de tous les produits liquides sur des plates-formes en béton scellées équipées de structures de rétention appropriées. De plus, les travailleurs manipulant des produits dangereux et/ou toxiques étiquetés sur le chantier de construction devraient recevoir une formation axée sur la protection de l'environnement, la sécurité sur le lieu de travail et les procédures de premiers secours.

5. IMPACTS SOCIAUX ET OPPORTUNITÉS

Tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation, les principaux impacts sociaux négatifs concernent la santé et la sécurité des travailleurs et du public. Cela inclut un risque d'accidents liés au travail ainsi qu'une exposition à la poussière et aux polluants. Si des mesures d'atténuation supplémentaires identifiées par les EIES sont mises en œuvre, l'importance globale des impacts cumulatifs résiduels sera mineure ou négligeable.

Les impacts socio-économiques positifs identifiés comprennent la création d'emplois et la contribution à l'économie locale grâce à l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux et régionaux.

5.1 IMPACTS SUR LA COMMUNAUTÉ

Les impacts communautaires positifs comprennent la création d'emplois directs et indirects grâce au projet qui s'intégrera dans la chaîne de valeur du secteur automobile au sein d'AFZ.

Les opérations de production de cuivre métal et d'alliages d'aluminium généreront des poussières, comprenant une proportion importante de particules métalliques et des émissions de polluants gazeux. Ces substances peuvent nuire à la qualité de l'air ambiant. Pour atténuer ce risque, un programme de surveillance environnementale sera mis en œuvre pour assurer le respect de la réglementation environnementale. En outre, un processus d'épuration des gaz de combustion est également prévu pour garantir que les émissions sont conformes à la réglementation marocaine visant à protéger l'environnement et la santé publique des établissements humains voisins.

5.2 GESTION DES ENTREPRISE DE TRAVAUX ET SOUS-TRAITANTS, Y COMPRIS L'EMPLACEMENT ET LA GESTION DES CAMPS DE TRAVAILLEURS

L'AFZ devrait inclure des commodités à proximité telles que des installations de restauration et d'hébergement. Toutefois, d'autres considérations liées à la gestion des sous-traitants, notamment en ce qui concerne les normes du travail, ne sont pas prises en compte dans l'analyse d'impact.

5.3 HÉRITAGE CULTUREL

Aucune ressource du patrimoine vivant n'est présente dans la zone du projet et il est peu probable que des ressources archéologiques soient présentes en raison de l'utilisation historique et actuelle des terres. En conséquence, l'évaluation d'impact ne prend pas en compte le patrimoine culturel et la planification des découvertes fortuites.

5.4 PERTURBATIONS ET SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PUBLIC PENDANT LA CONSTRUCTION

Un chantier mal organisé où les mesures de sécurité ne sont pas respectées constitue une menace pour la sécurité du public. Les activités liées à la construction du Projet impliquent des risques physiques potentiels d'accidents dus à une exposition répétée à des actions mécaniques. Par conséquent, l'existence du chantier de construction doit être clairement signalée, clôturée et l'accès doit être limité au personnel autorisé uniquement. Il convient de noter que c'est déjà le cas dans l'ensemble de la zone franche, dont les accès sont contrôlés par le personnel de sécurité.

5.5 IMPACTS SUR LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

Le chantier créera de nombreux emplois directs et indirects (ouvriers, transporteurs et personnel de sécurité) qui profiteront à la main d'œuvre locale. On estime qu'environ 150 emplois directs et indirects seront générés pendant la période de construction, qui devrait durer environ 12 mois. Dès son ouverture, le projet générera au total 200 opportunités d'emploi, dont 80 % seront des CDI locaux. Ces contrats comprendront des ingénieurs, des cadres supérieurs et des techniciens spécialisés.

L'approvisionnement en matériaux de construction d'origine locale ou régionale a également le potentiel de contribuer à l'économie locale.

5.6 IMPACTS SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES PUBLICS EXISTANTS

La zone franche abrite déjà de nombreuses infrastructures, notamment un port en eau profonde, une gare ferroviaire, des réseaux routiers, des installations sanitaires, un approvisionnement en eau potable, de l'électricité, un éclairage public et des télécommunications. La mise en œuvre du Projet n'entraînera aucun contournement des routes existantes. Les accès actuels seront préservés, provoquant des perturbations temporaires lors des travaux de construction, sans nuire aux autres infrastructures. Pour atténuer ces impacts, des actions visant à assurer la sécurité routière seront exercées et le transport du matériel et des équipements lourds sera effectué en dehors des heures de pointe afin de minimiser les perturbations.

Par ailleurs, le réseau d'assainissement et les installations de traitement des effluents seront gérés et entretenus par AFZ, assurant un suivi rigoureux des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales.

5.7 QUESTIONS ET NORMES DU TRAVAIL

Le projet sera situé dans la ZFA qui offre d'excellentes conditions de travail et permet une gestion efficace des problèmes de main-d'œuvre. Par ailleurs, la gestion de la zone industrielle est régie par une charte d'un cahier des charges qui doit être respectée par toutes les parties prenantes de la ZAF. L'AFZ veille également à ce que les salariés aient accès à l'assainissement, à l'approvisionnement en eau potable, à l'électricité, à l'éclairage public et aux télécommunications. D'autres considérations liées aux questions et aux normes du travail ne sont pas prises en compte dans l'analyse d'impact.

5.8 ACQUISITION DE TERRES ET RÉINSTALLATION

L'AFZ appartient à MedZ, une société anonyme relevant du gouvernement du Royaume du Maroc pour le développement de la zone industrielle. Samta a acheté la parcelle de terrain requise auprès de MedZ conformément aux procédures réglementaires. Il est à noter qu'il n'y a eu aucune réinstallation ni réhabilitation lors de l'acquisition du terrain auprès de MedZ.

5.9 IMPACTS SUR LE TRAFIC LOCAL ET L'ACCÈS

La construction du Projet entraînera certaines perturbations de la circulation routière en raison des opérations de transport liées à l'approvisionnement en matériaux et équipements de construction. De plus, le trafic lié au projet contribuera au trafic associé aux autres unités industrielles de la zone franche, provoquant un impact cumulatif.

Pour atténuer ces impacts, Samta prendra les mesures nécessaires pour garantir que les mouvements des camions se produisent en dehors des heures de pointe afin de minimiser les perturbations potentielles du trafic sur la RN4. De plus, les chauffeurs de camion devraient être tenus de limiter leur vitesse aux points d'accès au site du projet et d'exercer une vigilance stricte lorsqu'ils entrent et sortent de la zone de construction. Samta respectera systématiquement la charge utile autorisée des véhicules lourds (charge par essieu réglementaire) telle que fixée par le ministère de l'Équipement et des Transports (code de la route).

La hiérarchie routière et l'organisation des accès aux parcelles et aux constructions ont également été prises en compte par le promoteur pour garantir l'atteinte d'objectifs

spécifiques, tels que garantir une bonne visibilité, un accès facile aux services d'entretien et de secours et une bonne manœuvre des véhicules lourds. L'objectif est d'assurer une circulation fluide et sécurisée tout en évitant les impacts négatifs sur les autres usagers de la route.

5.10 QUESTIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PUBLIQUES

Les activités liées à la construction des unités du Projet comportent des risques physiques potentiels d'accidents dus à l'exposition répétée aux machines tournantes et aux équipements mobiles. Les accidents les plus courants sur les chantiers de construction comprennent les glissades, les trébuchements et les chutes, les impacts d'objets contondants ou de machines mal contrôlées.

Pendant la phase opérationnelle, le personnel travaillant dans l'usine proposée sera exposé à plusieurs risques, notamment les accidents liés aux équipements, l'exposition à des produits chimiques dangereux, les risques thermiques liés à la fusion des métaux, la gestion des déchets et des émissions, ainsi que les problèmes ergonomiques associés aux charges lourdes. Pour atténuer ces risques, il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité, notamment une formation adéquate, l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés, ainsi que la mise en œuvre de protocoles de gestion des risques pour assurer la sécurité du personnel. L'utilisation des installations de stockage doit également respecter des règles strictes, régulièrement contrôlées par un responsable Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE).

Afin d'atténuer tout risque pour la santé et la sécurité du public, l'existence du chantier de construction doit être clairement signalée et clôturée avec un accès réservé au personnel autorisé uniquement. L'accès à l'ensemble de la zone industrielle AFZ est également contrôlé par la sécurité, l'accès étant également restreint au personnel autorisé.

De plus, un plan d'intervention d'urgence est recommandé, qui doit inclure une description de la manière de réagir en cas d'accidents, de fuites, de déversements ou d'incendies. Les instructions d'urgence doivent être bien comprises par les employés et faire l'objet de procédures de formation (par exemple, sauvetage et premiers secours).

6. COMMUNICATIONS

6.1 DÉTAILS DU CONTACT

Adresse :	1.113 bis, Zone Franche Atlantique - Commune Ameer Seflia RN4 - Kénitra
Personne en charge :	Bachir FASSI FEHRI (Directeur Général)
Tél :	+212 (0)6 61 819 824
Adresse e-mail:	Samta.morocco@samta.net

6.2 PROCESSUS POUR RÉSOUDRE TOUT GRIEF

Samta a préparé une procédure de gestion des réclamations pour formaliser un système de traitement des réclamations reçues des communautés, des individus, des ONG et du gouvernement local. Il vise également à garantir que les griefs soient traités de manière efficace et transparente. La procédure sera partagée et mise en œuvre en interne et avec tout le personnel du projet, les membres de la communauté et leurs représentants locaux. Les

détails de la procédure de gestion des réclamations sont contenus dans le plan d'engagement des parties prenantes du projet (voir ci-dessous).

6.3 LIEN VERS LE PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) a été préparé par Samta, qui reconnaît l'importance d'un engagement ouvert et transparent entre le projet, ses travailleurs, les représentants des travailleurs, les communautés locales et les personnes affectées par le projet et, le cas échéant, les autres parties prenantes du projet comme un élément clef de respect des bonnes pratiques internationales et de responsabilité sociale d'entreprise.

<<INSÉRER LE LIEN VERS LE PEPP PUBLIÉ>>>